



Flash communal

Grammond

Présents :

- Patrice CARTERON (Maire)
- Catherine GANDIN (Adjointe)
- Joël SEON (Adjoint)
- Cyril VILLARD (Adjoint)
- Paul BONNIER
- Xavier GRANJON
- Lucia POINT
- Thierry VACHON
- Murielle BEYNEL
- Damien GIANDOLINI
- Jean-Pierre POULAT
- Gilles THELISSON

Excusés :

- Bruno GREGOIRE
- Sandra PADEL

❖ Désignation des délégués et de leurs suppléants en vue des élections des Sénateurs

Le conseil municipal a procédé à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Sont désignés en tant que délégués titulaires : Mme GANDIN Catherine, M. VILLARD Cyril, M. SEON Joël.

Sont désignés en tant que délégués suppléants : M. BONNIER Paul, M. CARTERON Patrice, M. GRANJON Xavier.

❖ Approbation des rapports prix-qualité 2022 du service eau

Le conseil municipal a adopté les rapports annuels sur le prix et la qualité du service d'eau potable en 2022. Ces rapports doivent être présentés à l'assemblée délibérante avant le 30 septembre de l'année suivante. Ils sont publics et permettent d'informer les usagers des services.

❖ Fixation des tarifs 2023-2024 de la cantine

Dans le cadre de la révision annuelle des tarifs applicables au service de la cantine scolaire, le conseil municipal décide de fixer pour l'année scolaire 2023-2024, les tarifs comme suit : Tarif repas : 4.70 € - Tarif repas (si inscription hors délai) : 6.70 €.

Ces tarifs seront rappelés dans le règlement donné aux familles lors de l'inscription au service.

❖ Fixation des tarifs 2023-2024 du périscolaire

Dans le cadre de la révision annuelle des tarifs applicables au service d'accueil périscolaire, le conseil municipal décide de fixer pour l'année scolaire 2023-2024, les tarifs comme suit :

Quotient familial	0 à 450	451 à 699	700 à 1000	> à 1000
Tarif 1/4 d'heure accueil périscolaire 7h20 à 8h20 11h45 à 12h15 ou 13h05 à 13h35 et 16h30 à 18h30	0,30 €	0,40 €	0,50 €	0,60 €
Forfait temps méridien pour enfant inscrit à la cantine (=2 x 1/4 d'heure)	0,60 €	0,80 €	1,00 €	1,20 €

Ces tarifs seront rappelés dans le règlement donné aux familles lors de l'inscription au service.

❖ Mise à jour du règlement intérieur du service périscolaire et de la cantine

Le règlement intérieur du service périscolaire et de la cantine, distribué aux familles chaque année lors de l'inscription aux services, a été révisé et adopté tel que proposé. Ce nouveau règlement sera valable à compter de la rentrée scolaire 2023-2024 et ce jusqu'à nouvelle mise à jour.

❖ Exonération taxe d'aménagement

Par délibération du 8 septembre 2022, le Conseil Municipal avait décidé d'instituer la taxe d'aménagement au taux de 4%, et d'exonérer les locaux à usage industriel et artisanal, leurs annexes, ainsi que les abris de jardins soumis à déclaration préalable. Il avait été proposé de revenir sur ces exonérations, mais le conseil municipal a finalement décidé de maintenir ces exonérations.

❖ Mise en place sondes école pour amélioration télégestion

Le conseil municipal décide d'utiliser le service « SAGE » du SIEL-TE, auquel la commune de Grammond adhère, afin d'améliorer le système de télégestion de l'école via l'installation de deux sondes d'ambiance qui serviront à réguler plus finement la température au départ du circuit de chauffage. Le coût prévisionnel de l'installation des sondes est de 859 € HT.

❖ Convention Bus France Services

Le conseil municipal approuve la convention Bus France Services de la CCMDL afin de délivrer au sein de la commune une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. Les usagers sont informés et accompagnés par des agents dans leurs démarches numériques administratives de la vie quotidienne (y compris démarches spécifiques) : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, accès au droit, etc. Il n'y a aucun coût financier pour la commune.

❖ Convention pour mise à disposition de personnel avec le Centre de Gestion

Mme Florence THELISSON, secrétaire de mairie, est absente pour congé maternité. La mairie a fait appel au CDG42 (Centre de Gestion de Fonction Publique Territoriale de la Loire) afin de mettre à disposition de la commune un agent contractuel en remplacement, Mme Isabelle ARCHER.

❖ Point sur le personnel communal

- Renouvellement de la disponibilité pour convenances personnelles d'un agent communal ATSEM pour une durée d'un an.
- Le contrat d'un agent du service périscolaire ne sera pas renouvelé.

❖ Bilan des participations aux commissions CCMDL

▪ Commission Enfance-Jeunesse :

- Le planning familial propose des permanences à Chazelles-sur-Lyon, Saint-Symphorien-sur-Coise et Saint-Martin-en-Haut.
- L'accueil de loisirs de Saint-Laurent-de-Chamousset est ouvert à tous les enfants de la CCMDL.
- La CCMDL demande aux entreprises employeurs de se faire connaître afin que les jeunes trouvent un job d'été.
- Une étude est en cours afin de trouver une solution entre les communautés de communes pour les enfants extérieurs à la CCMDL acceptés à la crèche de Chevrières et vice-versa.

▪ Commission Culture : La CCMDL propose des formations pour tous gratuites, ou payantes pour certaines, en lien avec le monde du numérique. Il peut s'agir de formations sur les outils du numérique, les métiers du numérique,...

▪ Commission voirie : La réfection du parking du stage prévu en juillet représente un coût estimatif de 21 000.00 €. L'enrobé à froid (PATA) prévu sur le chemin du Roule et au lieu-dit du Sapin pour prolonger la durée de vie des routes représente un coût estimatif de 5 000.00 €. Ces dépenses sont prises en charge par la CCMDL.

❖ Questions diverses

Ecole : La connexion internet (téléphone/Wifi) de l'école fonctionne très mal. Compte tenu du premier devis reçu de 7 900 €, un autre devis va être demandé pour comparaison.

AFPC : L'association souhaite créer un nouvel accès direct à l'extérieur pour sa buvette, ce qui représenterait une dépense d'environ 10 000 €. Des aménagements seraient à prévoir pour sécuriser les lieux.

Compte tenu de la hausse des tarifs, des économies d'électricité sont à envisager. Différents moyens ont été évoqués comme l'installation de lampes LED sur le terrain d'entraînement et dans les vestiaires.



Suivez l'actualité de Grammond sur :

❖ **Facebook** : www.facebook.com/Grammond42.Commune

❖ **Internet** : <https://www.grammond.fr/>

- ✓ **Recensement militaire** : Les jeunes gens et jeunes filles nés en **août 2007**, doivent se présenter en Mairie, munis de leur **carte d'identité** et du **livret de famille** des parents, **dès qu'ils ont atteint l'âge de 16 ans**. L'attestation de recensement, remise par la Mairie, est obligatoire pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique. Les jeunes recensés doivent s'inscrire, par la suite, dans l'espace jeune du site majdc.fr.
- ✓ **Classes en 03** : Le banquet des classes en 03 sera organisé le samedi 9 septembre 2023, pour les personnes qui n'auraient pas reçu l'invitation, merci de vous rapprocher de Marine PUIER au 07 67 60 78 88.
- ✓ **Ramassage des excréments des animaux** : Pour la propreté de notre village, il est rappelé aux propriétaires d'animaux que les excréments de ces derniers sont à ramasser par leurs soins.
- ✓ **Urbanisme** : Tous les travaux modifiant l'aspect extérieur doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme en mairie : construction d'une maison, extension d'une construction existante, construction d'un bâtiment indépendant (garage...), mais aussi création, agrandissement ou remplacement d'ouvertures : fenêtres, portes et volets, réfection de toitures, ravalement de façades...
- ✓ **Pétanque** : Comme chaque année, le jeudi soir tout au long de l'été, des parties de pétanque sont organisés à partir de 20 h, au stade du Flanchard. Ouvert à tous, sans condition d'âge, de niveau ... Rendez-vous sur place à tous les amateurs pour un bon moment de convivialité.
- ✓ **Agence Postale** : L'agence postale de Grammond ferme ses portes du samedi 22 juillet au mercredi 16 août à 8h30.

Vous pouvez consulter l'ensemble des documents de ce flash sur le site internet de la commune.